

Lors de sa séance du 17 avril 2018, le Conseil municipal a voté les délibérations et le postulat suivants :

1) Crédits budgétaires supplémentaires – Exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les articles 30, lettre d, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le rapport de la commission des finances du 10 avril 2018,
- sur proposition du Conseil administratif,

**décide
à l'unanimité – 23 oui**

- 1) D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 suivants, pour un montant total de CHF 1'397'151,51 soit :

Comptes	Désignation	Dépassements
010.303	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AM	2 807.10
020.305	Cotisations assurance accidents	1 548.30
050.301	Traitements-allocations personnel	39 427.35
050.303	Cotisations AVS.AI.APG.AC.AF	790.60
050.304	Cotisations caisse de retraite	10 396.40
050.309	Frais divers de personnel	10 916.95
050.319	Frais divers & dons d'honneur	656.90
080.308	Frais pour suppléance du personnel	1 277.40
080.314	Entretien bâtiments communaux	75 726.85
080.318	Assurances, téléphones, impôts	759.75
090.307	Prestations aux retraités	340.80
090.366	Subvention achat vélos électriques	5 400.00
110.301	Traitements-allocations personnel	23 660.20
110.303	Cotisations AVS.AI.APG.AC.AF	2 280.35
110.305	Primes ass. accidents & maladie	2 426.95
110.310	Fournitures et frais de bureau	1 573.20
110.315	Entretien matériel et véhicule	4 042.00
110.319	Frais divers	270.85
140.315	Entretien matériel et véhicules	5 539.65
140.319	Frais divers	0.45
210.308	Frais pour suppléance de personnel	39 480.00
210.313	Achat produits pharmaceutiques	664.75
211.313	Achat fournitures diverses	1 983.30
211.314	Aménagt et entretien emplacement	499.40
211.319	Achat livres et jouets	447.85
300.352	Particip. frais du bibliobus	4 302.85
340.312	Electricité, eau	16 804.35
340.331	Amortissement investissements P.A.	2 280.00

340.365	Subvention et allocations	1 183.65
350.314	Entretien & aménagt jeux p/enfants	4 946.60
540.301	Traitements-allocations personnel	52 732.00
540.303	Cotisations AVS.AI.APG.AC.AF.	3 270.00
540.304	Cotisations caisse de retraite	7 673.85
540.305	Primes ass. accidents & maladie	1 870.65
540.313	Achats div. jardin d'enf.& garder.	1 725.05
541.301	Traitements-allocations personnel	35 510.45
541.303	Cotisations AVS.AI.APG.AC.AF	3 232.45
541.304	Cotisations caisse de retraite	3 071.90
541.305	Primes ass. accidents et maladie	3 166.35
541.313	Achat fournitures diverses	2 305.60
541.318	Achat repas	299 854.95
580.319	Frais divers	2 753.60
580.365	Subvention et allocations	591.25
582.305	Primes ass. accidents & maladie	545.30
582.313	Achat fournitures diverses	150.00
620.304	Cotisations caisse de retraite	12 979.00
620.311	Acquis.véhicules,machines,matériel	44 066.55
650.366	Part communale actions abonnements	12 538.45
710.314	Entretien canalisations-fontaines	85 023.35
710.318	Honoraires	12 608.05
710.331	Amortissement investissements P.A.	81 212.00
720.301	Personnel administrat.& exploitat.	2 450.00
720.303	Cotisations AVS.AI.APG.AC.AF	109.50
720.305	Primes ass. accidents & maladie	40.05
720.314	Entretien et aménagt emplacements	7 433.60
720.331	Amortissement investissements P.A.	1 612.80
740.312	Eau	177.50
740.314	Entretien et aménagement cimetièrè	3 534.65
900.330	Perte s/débiteurs cts additionnels	409 462.65
900.351	Frais perception cts add.& imp.spé	43 015.16

1 397 151.51

=====

2) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques aux charges.

2) Jeux du préau de l'école de Bois-Gourmand

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les articles 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la décision du Conseil municipal du 25 avril 2017,
- vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 10 avril 2018,
- sur proposition du Conseil administratif,

décide
à l'unanimité – 23 oui

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 17'000 pour couvrir les dépenses supplémentaires effectuées pour le remplacement des jeux situés dans le préau de l'école de Bois-Gourmand.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités votées pour le crédit accepté le 25 avril 2017, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le numéro 3421.330 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif», jusqu'en 2027.

3) Périmètre Grand-Salève – Construction 1^{ère} étape

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les articles 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la décision du Conseil municipal du 10 mai 2011,
- vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 10 avril 2018,
- sur proposition du Conseil administratif,

décide
à l'unanimité – 23 oui

1. D'ouvrir au Conseil administratif les crédits complémentaires suivants :
 - a) un crédit de CHF 1'747'733.60 pour les dépenses supplémentaires effectuées pour la construction du bâtiment A « Ecole »,
 - b) un crédit de CHF 903'979.15 pour les dépenses supplémentaires effectuées pour les aménagements extérieursCes dépenses supplémentaires sont entièrement couvertes par les montants non dépensés sur les autres crédits votés pour la réalisation de cette première étape du projet « Grand-Salève ».
2. D'amortir ces dépenses selon les modalités votées pour le crédit accepté le 10 mai 2011, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous les numéros 217.330 et 342.330 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif», jusqu'en 2041.

4) Parquet de la salle de gymnastique de l'école de Bois-Gourmand

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les articles 30, lettre m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 6 avril 2018 (prop. n°18.02),
- sur proposition du Conseil administratif,

décide
à l'unanimité – 23 oui

1. De procéder au remplacement du parquet de la salle de gymnastique de l'école de Bois-Gourmand.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 160'000.
3. De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Veyrier dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses prévues à l'article 2 sur les disponibilités.
5. D'amortir la dépense prévue de CHF 160'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 341.330 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif», de 2019 à 2028.

5) Puits de lumière pour les locaux parascolaires de l'école de Bois-Gourmand

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les articles 30, lettre m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 6 avril 2018 (prop. n°18.03),
- sur proposition du Conseil administratif,

décide
à l'unanimité – 22 oui

6. De créer un puits de lumière à l'école de Bois-Gourmand pour les locaux utilisés pour l'accueil parascolaire.
7. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 225'000.
8. De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Veyrier dans le patrimoine administratif.
9. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses prévues à l'article 2 sur les disponibilités.
10. D'amortir la dépense prévue de CHF 225'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 217.330 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif», de 2019 à 2028.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public** en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 juin 2018.



Par ailleurs, le Conseil municipal a également voté le postulat suivant qui n'est pas soumis à un référendum :

6) Postulat

Etude des différents modes de gestion pour la crèche des Etournelles

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

à l'unanimité – 21 oui

de lui remettre un rapport sur les différents modes de gestion envisageables pour la future crèche des Etournelles, en évaluant également les avantages et les inconvénients que procurerait un choix unifié pour les différents établissements de la petite enfance de la commune.

Veyrier, le 25 avril 2018

Le président du Conseil municipal
Serge Zanicoli